



Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

**29**

Nombre des membres en  
fonction :

**29**

Nombre des membres  
participant à la séance

**22 + 3 procurations**

## OBJET :

### Point n° 6a

#### **Attribution de la subvention de fonctionnement 2026 à l'association de gestion du Cercle Saint- Thiébaud**

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
24 février 2026 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 21 février 2026**

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, M. THIEBAUT, Mme KEMPF, M. GOEPFERT, Mme HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, BOCKEL, Mme VISCHEL, M. STAEDELIN, Mmes TORRENT, LEGRAND, BITSCH, PERY, MM. Charles SCHNEBELEN, CHOLAY, Mmes DIET, CALLIGARO, SIZERE, MALLER

#### **Etaient excusés et ont donné procuration :**

M. MORVAN, excusé, a donné procuration à Mme BAUMIER-GURAK  
M. Eugène SCHNEBELEN, excusé, a donné procuration à Mme DIET  
M. BELHADRI, excusé, a donné procuration à M. STOECKEL

#### **Etait excusé, sans procuration :**

M. SCHMITT

#### **Etaient absents, non excusés :**

Mme MURA  
Mme BILLIG  
M. SLIMANI

Madame Marie BAUMIER-GURAK, adjointe déléguée à la culture, au rayonnement et à l'animation de la Ville, au tourisme, aux jumelages, à la communication et au commerce, présente au Conseil Municipal la demande d'aide financière adressée à la Ville de Thann par l'association de gestion du Cercle Saint-Thiébaud pour son fonctionnement 2026.

A l'instar des années précédentes, l'attribution des subventions est établie au regard de différents critères tels que les animations proposées à Thann, le nombre de membres, le nombre de jeunes, etc.

Lors du premier semestre de l'année, les associations culturelles sont destinataires d'un dossier de demande de subvention qui permet l'évaluation d'une dotation financière.

Les charges financières de l'association de gestion du Cercle Saint-Thiébaud sont importantes en début d'année civile. Aussi, afin de garantir un équilibre financier, l'association sollicite le versement d'une subvention de fonctionnement en amont de la campagne de subvention habituelle.

Madame Marie BAUMIER-GURAK propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2026 d'un montant de 21 500 €.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

**Vu** les éléments exposés par Madame Marie BAUMIER-GURAK, à savoir la demande d'attribution d'une subvention de fonctionnement de 21 500 € à l'association de gestion du Cercle Saint-Thiébaud,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :**

- attribue la subvention de fonctionnement 2026 d'un montant de 21 500 € à l'association de gestion du Cercle Saint-Thiébaud,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance